

# Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 août 2014

\*\*\*

Etaient présents les conseillers suivants : ALCARAZ Dominique, ARJO Sébastien, BLANC Mélanie, GAILLARD Joëlle, GUAY Pascal, LECLERC Sandrine, PONS Daniel, RAUFAST Emmanuelle, SIRGANT Hermine, SOUQUET Philippe et THABARET Daniel.  
Excusés : GAFFIÉ Hélène, GRAMONT Joël et SICRE Béatrice (pouvoir à Joëlle GAILLARD).  
Absent : Yannick CAZENAVE.

\*\*\*

*La séance est ouverte à 20h05.*

## 1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

– Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2014 fait l'objet de deux modifications (ajouts). Il est ensuite *adopté à l'unanimité* sous réserve des modifications à y apporter.

## 2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et de l'assainissement non collectif pour l'année 2013

– Lecture du rapport par Monsieur le Maire ; il en ressort les points suivants :

⑩ Le personnel (7 personnes à temps plein et un temps partiel de Secrétariat).

⑩ Les indicateurs techniques :

- ☐ 328 Km de réseau,
- ☐ 6592 habitants desservis,
- ☐ 748 969 m<sup>3</sup> : volume d'eau prélevé,
- ☐ 530 273 m<sup>3</sup> : volume consommé,
- ☐ Environ 30 % de volume perdu.

⑩ Quatre points de prélèvement :

- ☐ HERRAN LABADERQUE,
- ☐ FOUGARON,
- ☐ HIS (relais),
- ☐ POINTIS-INARD (relais).

⑩ Contrôles effectués sur l'année : soixante dont 100 % conformes.

⑩ Indicateurs financiers :

- ☐ Prix de l'abonnement : 44 Euros / an,
- ☐ Prix du m<sup>3</sup> : 0,88 Euros / m<sup>3</sup>.

## 3 – Participation financière au raccordement électrique atelier communal (SDEHG)

– Il s'agit de raccorder les locaux des agents communaux, situés au Casteras ; le compteur

d'eau est quant à lui installé, son raccordement pourrait avoir lieu en même temps que celui de l'électricité. En effet, il convient de creuser une tranchée où les différentes gaines pourraient passer.

– La délibération porte sur la participation de la commune au raccordement électrique de l'atelier communal pour un montant estimé à 531 Euros. Celle-ci est *adoptée à l'unanimité*.

#### **4 – Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en CDD**

– En prévision du départ à la retraite en février 2015 de M. BRINGUÉ (qui occupe le poste de titulaire à temps complet), il convient d'organiser la fin de son service. En effet, M. PAGÈS (actuellement sous contrat CUI / CAE) devrait normalement basculer sur le poste de M. BRINGUÉ.

– Il est donc proposé d'ouvrir un poste à mi-temps sous contrat à durée déterminée afin de faire le lien entre les employés avant le départ de M. BRINGUÉ : *adopté à l'unanimité*.

#### **5 – Passage de l'emprise des chemins dans le domaine non cadastré**

– Il convient de décider le passage de chemins (actuellement parcelles numérotées) en chemins communaux ; Ce cas de figure se présente pour la Goutère, la Rue des Cités, le vieux chemin de Marsoulas et le chemin du Santet.

– En ce qui concerne le vieux chemin de Marsoulas et le chemin du Santet, la commune n'a pas l'intégralité de l'emprise : les actes sont à régulariser avec les propriétaires des parcelles concernées.

– D'ores déjà, *la décision est prise à l'unanimité* de faire passer la Goutère et la Rue des Cités dans le domaine non cadastré (= chemins communaux).

#### **6 – Décision modificative (Fonds péréquation ressources intercommunales et communales : FPIC)**

– Ces fonds représentent un total de 50 000 Euros au profit de la Communauté des Communes (20 000 Euros financés par la Communauté des Communes et 30 000 Euros restant à la charge des différentes communes).

– Chaque commune provisionne au budget un montant estimé pour les FPIC. Pour cette année il était prévu la somme de 1500 Euros, or, il s'avère que la contribution pour notre commune s'élève à 2070 Euros ; Il est *décidé à l'unanimité* une modification (augmentation) de cette dépense pour 570 Euros.

*La séance est levée à 22h40.*